



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
séance du Mardi 03 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, trois décembre à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Bertrand FOPPA (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Vanessa VIALETTES

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	1	7

N°2024-09-60

7.1.4

Décision Modificative N°3 Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajuster les crédits de la section fonctionnement et de la section investissement comme suit.

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60636		-200.00 €
011	613		-1000.00 €
011	617		-1000.00€
011	615232		-500.00 €
011	618		-1020.00 €
012	6218		+ 3600.00 €
65	65311		+20.00 €
66	66111		+100.00 €
Total			0.00 €

Le montant des dépenses sur l'opération 121 devrait s'établir à 57 885.24 € : + 8636.00 € par rapport à la prévision budgétaire initiale.



2152 : les travaux de busage et de la réalisation du ralentisseur route de Larroque ont dû être réalisés sur l'année et n'avaient pas été budgétisés dans le budget prévisionnel.

SECTION INVESTISSEMENT				
Dépenses				
130	21	2158		-3000.00 €
143	20	203		-1000.00 €
144	23	231		-4650.00 €
121	21	2152		+8650.00 €
Total				0.00 €

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des modifications présentées ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **ADOpte** la décision modificative N°3 pour le Budget Principal.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Vanessa VIALETES